

Absence et justification d'absence

1. Assiduité et ponctualité

La présence aux enseignements est obligatoire et contrôlée.

Les Masters à l'IAE de Bordeaux sont soumis à un régime de contrôle continu, qui implique la présence des étudiants aux cours, travaux dirigés et travaux pratiques est strictement obligatoire. En conséquence, toute absence devra être dûment justifiée. Les seuls motifs valables d'absence sont : accident, décès d'un proche, maladie, grossesse, journée citoyenne. La validité des autres motifs : convocations à divers concours, examens, ...sera examinée par le jury de la filière concernée.

Les étudiants doivent justifier leur absence via l'application **EduSign** en soumettant les pièces justificatives nécessaires (certificat médical, avis de décès d'un proche, convocation officielle, etc.). Les justificatifs doivent être téléchargés dès que possible, car l'application EduSign ne permet pas de les soumettre après un certain délai. Il est également conseillé aux étudiants d'informer le professeur du cours de leur absence et du motif de celle-ci.

Plus de trois absences non justifiées seront sanctionnées par un 0/20.

Les étudiants sont tenus à la ponctualité lors de chaque cours. Les enseignants peuvent refuser un étudiant qui ne respecterait pas cette obligation, et considérer qu'en ce cas le retard vaut absence.

2. Absence aux épreuves de contrôle continu

L'absence **non justifiée** est sanctionnée par un 0/20. En cas d'absence **justifiée** (sur présentation d'un document officiel) à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est porté absent mais l'enseignant responsable du cours peut proposer, le cas échéant, une épreuve de remplacement.

Student Attendance Policy

1. Regular Attendance and Punctuality

Attendance at all classes is mandatory and monitored.

The Master's programs at IAE Bordeaux are subject to a continuous assessment system, which requires students to attend all lectures, tutorials, and practical sessions without exception. Consequently, any absence must be duly justified. The only valid reasons for absence are: accident, death of a close relative, illness, pregnancy, or civic duty. The validity of other reasons, such as invitations to various competitions or exams, will be evaluated by the jury of the respective program.

Students must justify their absence through the **EduSign** by submitting the necessary supporting documents (medical certificate, death notice of a close relative, official appointment, etc.). Justifications must be uploaded as soon as possible, as the EduSign app will not allow you to submit documents after a certain period has passed. It is also advisable that students inform the course professor of their absence and the reason for it.

More than three unjustified absences will result in a penalty of 0/20.

Students are required to be punctual for every class. Teachers may refuse to admit a student who does not meet this requirement, and in such cases, lateness will be marked as an absence.

2. Non-attendance to exams

Unjustified absences are penalized with a score of **0/20**.

In the case of a **justified absence** (*upon presentation of an official document*) from a continuous assessment exam, the student will be marked as absent, but the course instructor may, if necessary, offer a makeup test